d'application. Mais pour opérer le classement, par rang de mérite, auquel nous nous sommes livrés, nous avons également tenu compte des aptitudes particulières que paraissait avoir chacun des candidats pour occuper l'emploi à attribuer.

Voici notre appréciation pour chacun des candidats examinés:

M. Aimé Ranger-Bonne écriture, très habile sur les chiffres, calcule rapidement. Il exhibe plusieurs certificats constatant qu'il a toujours donné une absolue satisfaction à ses employeurs. C'est un homme dans la force de l'âge, marié, père de famille, respirant l'énergie et paraissant plein d'initiative; il a déjà exercé pendant plusieurs années et exerce encore actuellement son autorité, dans une filature, sur plusieurs centaines d'ouvriers dont il tient le temps et prépare la liste de paie.

M. J.-Philippe Rioux-Comme instruction, est égal à M. Ranger; son écriture est plus belle, mais il a employé un peu plus de temps aux opérations d'arithmétique. M. Rioux est le type accompli du bon employé de bureau. Si nous avions besoin d'un commis qui n'aurait jamais à quitter son pupitre, nous le recommanderions en premier rang. Malheureusement, nous craignons fort qu'il ne possède pas au même degré que M. Ranger les qualités d'activité, d'initiative et d'énergie que nous croyons indispensables chez le premier clerc de notre plus important marché.

M. Phydime Drolet-Il lui a été accordé la troisième place.

M. Odilon Blondin-Arrive en quatrième rang.

Nous croyons inutile de donner une appréciation détaillée des mérites de ces deux derniers candidats, qui se sont montrés fort au-dessous des deux premiers.

En conséquence, votre sous-commission recommande en premier lieu M. Aimé Ranger, pour l'emploi de premier clerc du Marché à bestiaux de l'Est, en second lieu, et à défaut de M. Ranger, elle proposerait M. J.-Philippe Rioux.

Respectueusement soumis,

* * *

J.-C.-E. LEVY, JOSEPH WARD.

Sur proposition de M. l'échevin Martin, il est *Résolu*: Que ce rapport soit reçu.

M. l'échevin Guay

Propose: Que le rapport maintenant devant cette Commission, et qui recomande en premier lieu M. Aimé Ranger à la position de commis en chef du marché à bestiaux de l'Est, soit adopté.

M. l'échevin Martin propose en

Hôtel de Ville, 30 janvier 1907.

Amendement: Que M. Phydime Drolet soit nommé commis en chef du marché à bestiaux de l'Est en remplacement de feu M. C. Asselin, aux mêmes conditions et privilèges accordés audit M. Asselin, soit \$800 par année, à compter du 1er février prochain, à la condition formelle que si, après un délai de 30 jours de cette dernière date, ledit M. Drolet est déclaré incompétent par le surintendant, il soit remercié de ses services.

Ledit amendement étant mis aux voix, la Commission se partage:

Pour: Bumbray, Turner, Séguin, Martin-4.

Contre: Guay-1.

Ledit amendement est ainsi affirmativé, et il est Résolu: En conséquence. (M. l'échevin Guay dissident). Ajournement.

> A. LEBLANC. Secrétaire.

COMMISSION DES PARCS ET TRAVERSES

Compte rendu de l'assemblée du 31 janvier

Sont présents: MM. les échevins Robillard, président, Laviolette, Stearns, Guay, Labrecque et White.

1 .- Soumise et lue une lettre de M. Vaillancourt, propriétaire d'un kiosque au square Saint-Louis, demandant la permission d'agrandir ledit kiosque.

In order to classify, by order of merit, we had to take into account the personal merits of each applicant for the position to be assigned.

Here is our report on each of the candidates examined in this connection:

Mr. Aimé Ranger. Good penmanship, very competent in arithmetic, calculates rapidly. He filed several certificates showing he had always given satisfaction to his employ-He is a man of middle age, married, father of a ers. family, energetic and appeared to be full of initiative. He has been for several years, and still is, in charge of several hundred men, in a cotton mill, keeping the record of their time and preparing pay-lists.

Mr. Philippe Rioux. In regard to ordinary education is equal to Mr. Ranger; superior as to penmanship but, he took more time for the arithmetic examination; Mr. Rioux is a good type of an office employe. If we needed a clerk who would always attend to his dutyies, we would recommend him in the first place. Unfortunately, we fear he does not possess, in the same degree as Mr. Ranger the qualities of activity, initiative and energy, which we believe, cannot be dispensed with when choosing the chief clerk for our most important market.

Mr. Phydime Drolet : He has been alloted by us the third place.

Mr. Odilon Blondin. Takes the fourth place.

We think it is not necessary to give a detailed appreciation of the two last named applicants, as they showed themselves very inferior to the two first named.

Consequently, your sub-committee first recommends, Mr. Aimé Ranger, for the position of chief clerk, at the Eastern Cattle Market: should Mr. Ranger fail to be appointed, we recommend Mr. Philippe Rioux.

Respectfully submitted,

J. C. E. LEVY, JOSEPH WARD.

CITY HALL, January, 30th, 1907.

On motion of Ald. Martin, it was

Resolved: That said report be accepted. . Ald. Guay

Moved: That the report now before this Committee recommending Mr. Aimé Ranger for the position of Chief clerk at the Eastern Cattle Market be adopted.

Ald. Martin moved in

Amendement: That Mr. Phydime Drolet be appointed Chief clerk at the Eastern Cattle Market, to replace the late Mr. C. Asselin, on the same conditions, and with the same privileges as granted Mr. Asselin, to wit: \$800 per annum, from the 1st Febrary next, on the express condi-tion that, if after the expiry of 30 days, from the 1st of February, should the said Mr. Drolet be found incompetent by the superintendent, he be dismissed.

Said amendment being put, the Committee divided: Yeas: Bumbray, Turner, Séguin, Martin-4.

Nays: Guay-1.

The said amendment was thus adopted and it was Resolved: Accordingly (Ald. Guay, dissenting.) Adjourned.

A. LEBLANC, Secretary.

PARKS AND FERRIES COMMITTEE

Report of meeting held the 31st January

Present: Ald. Robillard, chairman, Laviolette, Stearns, Guay, Labrecque and White.

1.—Submitted and read a letter from Mr. Vaillancourt, roprietor of a kiosk in St. Louis Square, asking permission to enlarge said kiosk.